

eu lieu en janvier, à Jasper, participait le nouveau ministre des Finances (M. Turner).

D'autre part, presque toutes les conférences fédérales provinciales traitent de la politique fiscale et économique—et l'on en a eu Dieu sait combien, depuis 1968, date à laquelle le très honorable premier ministre (M. Trudeau) a accédé au pouvoir.

De plus, il existe un comité fédéral-provincial, au niveau des hauts fonctionnaires, qui a tenu une cinquantaine de réunions jusqu'ici.

Si ce ne sont pas là des consultations sérieuses, je n'hésiterai pas à dire qu'elles valent bien celles qui se font au sein du parti Crédit social.

On a également édicté des règlements. Rien de plus naturel et de plus humain que de vouloir alléger le fardeau fiscal des citoyens, en le faisant partager au plus grand nombre de contribuables possible. C'est ce que le gouvernement actuel fait depuis qu'il est au pouvoir, et comme il l'avait fait antérieurement chaque fois qu'il était au pouvoir au Canada.

Cependant, il faut se garder, comme l'a si bien signalé le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) cet avant-midi, de constamment exiger du gouvernement, sans jamais avoir à en payer le prix à un certain moment. Car, en fin de compte, l'argent ne pousse pas sur les arbres, contrairement à ce qu'en pensent les députés du Crédit social.

J'ai mentionné les arrangements fiscaux, et le député de Compton (M. Latulippe) sait que l'argent ne pousse pas sur les arbres.

M. Latulippe: Nous n'avons jamais prétendu cela.

M. Béchard: C'est un homme d'affaires averti, et il n'a pas fait son argent en allant le cueillir au bout des branches!

M. Latulippe: C'est dans le système actuel.

M. Béchard: Et c'est dans le système actuel qu'il a réussi dans les affaires, et je l'en félicite.

J'ai mentionné les arrangements fiscaux comme une des formules existantes, qui contribuent à financer les obligations des provinces vis-à-vis les contribuables et, partant, vis-à-vis les municipalités qui sont leurs créatures.

Les députés du crédit social, et en particulier celui de Champlain, ont-ils oublié les initiatives du gouvernement actuel en faveur de la jeunesse, des groupes et des municipalités dans le cadre du programme «Perspectives-Jeunesse» et du programme plus récent des initiatives locales? Ont-ils oublié les montants considérables mis à la disposition des provinces par le gouvernement fédéral...

M. Gauthier: Dites plutôt à la disposition des organisations libérales.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Je tiens à faire remarquer que depuis quelques moments, il y a des interruptions venant de l'autre côté de la Chambre. Je demanderais aux députés de bien vouloir laisser parler celui qui a la parole en ce moment.

M. Béchard: Monsieur l'Orateur, je vous remercie de votre rappel à l'ordre, mais je tiens à faire remarquer que ces interruptions ne m'importunent en aucune façon.

M. Gauthier: Vous êtes habitué à en être l'objet!

[M. Béchard.]

M. Béchard: Des sommes considérables ont été mises à la disposition des provinces et des municipalités, des groupes et des citoyens.

Par exemple, en 1970-1971, 140 millions ont été consentis en prêts aux provinces; 25 millions ont été consacrés au programme «Perspectives-Jeunesse»; 40 millions, à d'autres programmes pour aider les étudiants à gagner de l'argent afin de payer leurs études au cours de l'été dernier; 150 millions au programme d'initiatives locales, au cours de cette année, et 160 millions l'ont été en prêts aux municipalités, etc.

Cette redistribution de deniers, monsieur l'Orateur, a énormément contribué, directement ou indirectement, à alléger le fardeau fiscal du contribuable, car, dans plusieurs cas, des projets exécutés par les groupes dans le cadre du programme d'initiatives locales ont permis à ces municipalités de voir se réaliser des projets qu'elles n'ont pu jusqu'ici réaliser, faute de fonds.

Voilà le rôle du gouvernement canadien, et il le prend au sérieux lorsqu'il distribue à travers tout le Canada l'argent perçu dans tous les milieux, dans toutes les provinces, riches ou pauvres, en vue d'en faire bénéficier celles qui en ont le plus besoin et en redistribuant la richesse équitablement.

Le Crédit social a-t-il oublié, lui aussi, les programmes de développement du ministère de l'Expansion économique régionale qui aident considérablement non seulement notre industrie, mais nos municipalités à établir, par exemple, en vertu du programme de désignation des régions «spéciales», des systèmes d'aqueduc et d'égout, des ponts, des trottoirs, des installations municipales et des routes?

On ne viendra pas dire, par exemple, dans la région du Bas du fleuve et de la Gaspésie, qui manquait de routes d'une façon lamentable au cours des années 1970, que cette participation du gouvernement fédéral, dans le cadre de l'aménagement du territoire auquel nous participons à 50 p. 100, en ce qui a trait à la construction de routes seulement, que les communications entre les deux gouvernements n'existent pas. Elles existent pour le bien-être de la population de cette partie de la province de Québec...

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé. Je l'ai même laissé parler une minute de plus. Par conséquent, pour pouvoir continuer ses remarques, il faut qu'il y ait consentement unanime. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Béchard: Monsieur l'Orateur, je serai bref. Je remercie mes honorables collègues de leur courtoisie à mon endroit. Je vais énumérer rapidement les oublis qu'ont pu commettre les créditistes.

J'ai mentionné des programmes du ministère de l'Expansion économique régionale. Il en existe plusieurs, mais je parle en particulier de ceux qui aident beaucoup nos municipalités. En voici la preuve: les demandes de fonds parviennent en nombre considérable au ministère de l'Expansion économique régionale et à l'Office de développement du Québec! Pourquoi? Pour aider les municipalités qui ne disposent pas des fonds nécessaires. Alors, grâce à cette coopération Ottawa-Québec, nous pouvons en bénéficier, comme les autres provinces en bénéficient en vertu d'arrangements semblables. L'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et toutes les provinces bénéficient de